

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3528 - MARDI 09 JUILLET 2019

LAMUKA

Bientôt une réunion de clarification autour de Katumbi



Les leaders de Lamuka attendus le 26 juillet à Lubumbashi

Le coordonnateur de ce regroupement politique de l'opposition espère voir les membres du présidium réunis autour de lui, le 26 juillet, à Lubumbashi afin de tirer au clair certaines situations qui plombent actuellement son évolution dans le microcosme politique congolais. C'est par le biais d'une invitation lancée depuis le 6 juillet, à partir de Bruxelles, que l'ex-gouverneur du Katanga a invité ses pairs. Il espère que cette rencontre débouchera sur la levée des grandes options en rapport avec l'avenir immédiat de la plateforme. A cet effet, Moïse Katumbi propose quelques points essentiels devant faire l'objet de l'ordre du jour ; la situation politique de la RDC, le calendrier des activités, les perspectives et les divers. Une belle opportunité pour refaire et consolider l'unité du groupe. [Page 3](#)

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Bosco Ntaganda reconnu coupable des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité



L'ancien chef de milice, aujourd'hui âgé de 45 ans, aura joué un rôle déterminant dans les atrocités commises en 2002 et 2003 en Ituri, dans le nord-est de la RDC, à en croire la chambre de première instance VI de la Cour pénale internationale (CPI) qui a rendu son verdict hier. L'ancien seigneur de guerre est reconnu coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour des exactions commises durant cette période en Ituri. En attendant la sentence définitive qui sera prononcée dans les prochaines semaines, l'ex-milicien risque jusqu'à trente ans de prison. La CPI est, par ailleurs, invitée à actionner la procédure de réparation aux victimes qui devra prendre en compte leurs vœux et préoccupations ainsi que l'ampleur des préjudices subis. [Page 2](#)

INTERVIEW

Barbara Kanam : « Je me suis toujours proposée de défendre les droits des femmes »

La chanteuse congolaise a récemment obtenu le titre de « Championne de la promotion des droits de la femme » et également un doctorat honoris causa de l'Observatoire africain de la sanction positive et celui de femme de valeur. Dans un

entretien accordé au Courrier de Kinshasa, elle parle de ses projets culturels et politiques ainsi que du combat qu'elle mène pour la valorisation de la femme en général et congolaise en particulier. De par sa vocation artistique, elle se dit tou-

jours disposée à vulgariser, promouvoir et défendre les droits de la femme congolaise, africaine et, au-delà des frontières continentales, partout où leurs droits sont bafoués, ignorés ou mal compris. [Page 6](#)

CAN/EGYPTE 2019

Les Léopards dénoncent l'arbitrage du Marocain Jaafari



Florent Ibenge lors d'une conférence de presse au siège de la Fécofa

Les joueurs congolais ont jugé l'arbitrage partial, accordant plus des faveurs aux Malgaches lors du match des huitièmes de finale de la CAN/Egypte 2019 qui s'est soldé par leur élimination, le 7 juillet, à Alexandrie. Si le sélectionneur a été un peu pondéré dans ses propos à la conférence de presse d'après-match sur l'arbitrage, cela n'a pas été le cas pour les

athlètes qui ont incriminé directement Redouane Jaafari. « Nous avons été éliminés par l'arbitre. Deuxième but malgache hors-jeu, pas de penalty après une faute sur Bolasie dans la surface de réparation. On est en 2019, il y a des caméras, il y a quatre arbitres. On voit encore ces choses-là ! C'est navrant », s'est plaint le capitaine Yousouf Mulumbu. [Page 5](#)

ÉDITORIAL

Libre échange

L'Afrique s'organisant aujourd'hui pour devenir à brève échéance la plus vaste communauté commerciale de la planète, nous devons dès à présent en tirer les conséquences, nous Congolais des deux rives du deuxième plus grand fleuve de cette même planète. Pas seulement, comme nous l'avons écrit ici même à maintes reprises ces derniers mois, en abaissant les frontières qui séparent nos pays mais aussi en nous organisant pour que la mise en valeur de leurs ressources naturelles approvisionne le gigantesque marché commun qui surgira de la décision prise, dimanche, à Niamey par les pays de l'Union africaine de donner vie à la Zone de libre-échange continentale.

Si nous voulons, en effet, tirer parti du bond en avant économique qui se dessine, il nous faut inscrire de façon claire l'agriculture, la pêche, l'élevage sous toutes leurs formes en tête de nos priorités nationales. Autrement dit, faire en sorte que tous les départements, tous les villages, toutes les villes des deux Congo s'organisent d'abord pour assister les citoyens dans l'exploitation des terres, des étangs et des rivières qui leur permet de vivre, ensuite pour faire en sorte que les produits très divers générés par ce travail continu soient acheminés aisément vers les zones où ils seront soit consommés, soit réexpédiés vers l'étranger.

Autant dire, pour parler clair, pour parler vrai, que le temps est venu de nous mettre en bon ordre de marche afin de tirer du futur marché commun continental les immenses avantages qu'il apportera aux nations capables de s'y adapter. En commençant par le commencement logique qui est la formation des hommes aux réalités de l'économie très ouverte que provoquera, à coup sûr, le mouvement historique dont nous allons vivre les premiers temps.

Ayant su nous doter ces vingt dernières années des grandes infrastructures de transport et de communication sans lesquelles cette adaptation aux réalités du monde moderne aurait été impossible, nous sommes bien placés pour tirer un réel profit de la mise en place du marché commun africain dont la création vient d'être actée à Niamey. A chacun de nous maintenant d'agir de telle façon que ce qui était hier un rêve, un espoir, un mythe, devienne une réalité bien concrète.

Le Courier de Kinshasa

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Bosco Ntaganda reconnu coupable des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité

L'ancien chef de milice, aujourd'hui âgé de 45 ans, aura joué un rôle déterminant dans les atrocités commises en 2002 et 2003 en Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), à en croire la juridiction de La Haye, aux Pays-Bas.

nales, auraient perdu la vie au cours de ces violences dans lesquelles Bosco Ntaganda aura joué un rôle moteur. « La chambre considère Bosco Ntaganda coupable de meurtres, d'avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des civils, de viols, d'esclavage sexuel, de persécutions et de



Ouvert depuis le 2 septembre 2015, le procès contre l'ancien chef de guerre congolais, Bosco Ntaganda, est en passe d'atteindre son dénouement. En attendant la fixation de peine, le verdict rendu public le 8 juillet par la Chambre de la première instance VI de la Cour pénale internationale (CPI) marque déjà la fin d'un long procès qui aura tenu en haleine l'opinion nationale. Il en ressort que l'ancien chef de guerre est reconnu coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour des exactions commises en 2002 et 2003, dans la province de l'Ituri.

D'après les éléments de preuve dont a disposé la Cour, il en découle que Bosco Ntaganda a joué un rôle déterminant dans ces atrocités, en étant au cœur du dispositif des massacres qui visaient à s'emparer de cette région minière. Il aurait donné les ordres, planifié et programmé les opérations, coordonné la logistique et fourni les armes à ses troupes, à en croire le jugement. Il aurait, en outre, commandité des meurtres, pillages, viols et enrôlement d'enfants soldats. Plus de soixante mille personnes, selon plusieurs ONG internatio-

pillages en tant que crimes de guerre et crimes contre l'humanité », a déclaré, lors d'une audience, le juge Robert Fremr, cité par l'AFP.

L'ancien chef d'état-major adjoint présumé des Forces patriotiques pour la libération du Congo était accusé, en tout et pour tout, de treize chefs de crime de guerre (meurtre et tentative de meurtre, attaque contre des civils, viol, esclavage sexuel de civils, pillage, déplacement de civils, etc.) et de cinq chefs de crime contre l'humanité (meurtre, viol, esclavage sexuel, persécution, transfert forcé de population, etc.).

En attendant la sentence définitive qui sera prononcée dans les prochaines semaines, l'ex-milicien risque jusqu'à trente ans de prison, selon des sources judiciaires. Pendant ce temps, la Fédération internationale pour les droits humains, une ONG internationale de défense des droits humains, appelle la CPI à actionner la procédure de réparation aux victimes, qui devra prendre en compte leurs vus et préoccupations et l'ampleur des préjudices subis.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

La coalition Lamuka va tenir une réunion de clarification autour de Katumbi

Le coordonnateur du regroupement politique de l'opposition s'attend à voir les membres du présidium autour de lui, le 26 juillet, à Lubumbashi, afin de tirer au clair certaines situations qui plombent actuellement son évolution dans le microcosme politique congolais.

Les principaux leaders de Lamuka sont censés faire le déplacement de Lubumbashi aux fins d'évaluer les actions de cette plate-forme, au regard des enjeux politiques actuels. L'invitation a été lancée via une correspondance initiée depuis le 6 juillet, à partir de Bruxelles, par l'ex-gouverneur du Katanga, actuel coordonnateur du présidium tournant de Lamuka. Moïse Katumbi a, pour ce faire, proposé trois points essentiels devant faire l'objet de l'ordre du jour. Il s'agit notamment de la situation politique de la RDC, du calendrier des activités, des perspectives et des divers.

Pour justifier la convocation de cette réunion de clarification, Moïse Katumbi s'appuie sur les dispositions pertinentes de la Convention portant création de la coalition Lamuka, le 27 avril dernier, particulièrement en son article 10 qui appelle à la tenue d'une réunion mensuelle du présidium. L'ex-gouverneur du Katanga tient à la tenue de cette réunion, eu égard aux sujets à examiner. Le quorum requis pour toute réunion du présidium étant fixé à la totalité de ses membres conformément à l'article 5 alinéa 4 de la Convention, Moïse Katumbi permet néanmoins aux absents de se faire représenter par un



Les leaders de Lamuka attendus le 26 juillet à Lubumbashi

collaborateur. Les décisions du présidium étant prises par consensus, le souhait du coordonnateur est de voir tous les membres à cette réunion pour lever des grandes options en rapport avec l'avenir immédiat de la plate-forme, a-t-il indiqué.

Une division qui ne dit pas son nom au sein de la plate-forme. Cette rencontre, faut-il le dire, tombe à point nommé, à l'heure où Lamuka traverse une mauvaise passe sur fond de discordances quant à l'approche de la lutte à mettre en œuvre contre l'actuel pouvoir. Difficile de trouver un point d'équilibre entre ceux qui sou-

tiennent le combat de Martin Fayulu pour «la vérité des urnes» et ceux qui prônent l'opposition républicaine. Entre les principaux leaders de cette coalition dominés par leur égo respectif, les cordons sont encore loin de s'accorder concernant les rapports à entretenir avec le pouvoir de Félix Tshisekedi qui a déjà récupéré, dans son escarcelle, Mbusa Nyamwisi. Ce dernier a déclaré suspendre sa participation aux activités de Lamuka afin d'assister le chef de l'Etat dans sa lutte contre Ebola et l'insécurité à l'est du pays. Entre-temps, Jean-Pierre

Bemba continue d'émettre des signaux d'un clivage avec Martin Fayulu dont il semble ne pas adhérer à sa vision de lutte pour le rétablissement de «la vérité des urnes». Le 30 juin dernier, alors que Lamuka, sous la férule du tandem Fayulu-Muzito, battait le pavé à Kinshasa lors d'une marche interdite, bravant les gaz lacrymogènes et les tirs de sommation de la police, le leader du Mouvement de libération du Congo se la coulait douce à Gemena (province de l'Equateur) où il s'était rendu la veille de la manifestation. Une fuite en avant ? Difficile de l'affirmer. Enfin, les dernières

propositions unilatérales de sortie de crise de Martin Fayulu, contenues dans une correspondance adressée notamment aux chancelleries occidentales dans laquelle il sollicite, entre autres, la création d'un Haut Conseil..., ne sont pas non plus de nature à favoriser la concorde au sein de Lamuka qui frôle déjà le schisme. Aussi la rencontre du 26 juillet à Lubumbashi se présente-t-elle comme une belle opportunité de tirer les choses au clair, en vue de refaire l'unité du groupe et de redécoller sur des bases plus solides.

Alain Diasso

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un atelier se penche sur le processus d'élaboration du plan national d'adaptation

La rencontre va regrouper, du 9 au 10 juillet, à Kinshasa toutes les parties prenantes qui vont également actualiser le plan de développement provincial de la ville capitale.

L'atelier vise un double objectif, à savoir sensibiliser les parties prenantes aux changements climatiques et au processus d'élaboration du plan national d'adaptation et former les anima-

teurs communautaires sur les thématiques relatives aux changements climatiques. Il sera donc question d'améliorer le niveau d'information des acteurs institutionnels, praticiens et professionnels des médias par la vulgarisation des notions d'adaptation aux changements climatiques et la mise en relief de ses impacts; identifier les messages-clés de vulgarisation

sur le processus d'adaptation aux changements climatiques, conscientiser les différentes parties prenantes sur la prise en compte du genre dans les politiques provinciales et sectorielles de l'adaptation à ces changements. Cette rencontre va également permettre le lancement du processus d'élaboration du plan de développement provincial du Haut-Katanga et la présen-

tation du plan de communication du projet du plan national d'adaptation.

La cérémonie d'ouverture sera présidée par le gouverneur de la ville de Kinshasa qui lancera, par la même occasion, le processus d'actualisation du plan de développement provincial et de formulation du programme d'Actions prioritaires du Haut-Katanga. Le programme prévoit des expo-

sés sur les changements climatiques : concept de base ; la vulnérabilité de la République démocratique du Congo (RDC) face aux effets des changements climatiques ; le processus du plan national d'adaptation ; les défis de la mobilisation des ressources pour l'adaptation aux changements climatiques de la zone du littoral de la RDC...

Blandine Lusimana

COOPÉRATION

Une délégation de la commune belge d'Olné chez Gentiny Ngobila

Conduite par le bourgmestre Ghyslain Senden, la mission est venue présenter, le 8 juillet au gouverneur de Kinshasa, l'état des lieux du partenariat international communal entre cette commune belge et la commune congolaise de Matete.

La rencontre entre Gentiny Ngobila et la délégation belge a tourné autour du partenariat entre la commune d'Olné et celle de Matete.

Au sortir de cette audience, le bourgmestre Ghyslain Senden a soutenu devant la presse que cette rencontre leur a permis de faire le point de ce partenariat, en présentant au gouverneur de Kinshasa le chemin déjà parcouru ainsi que la volonté de la commune belge et de ses dirigeants de poursuivre ces relations avec la commune congolaise.

Ghyslain Senden a rappelé que dans le cadre de ce partenariat, plusieurs bureaux du quartier de Matete ont été construits en vue de mettre les agents et cadres du service de l'état civil

dans de bonnes conditions de travail. A l'en croire, la commune d'Olné veut continuer dans cette lancée pour doter non seulement tous les quartiers des bureaux mais également construire un nouveau bâtiment dans l'enceinte de la maison communale de Matete pour la modernisation, l'efficacité et l'efficience du service de l'état civil et de la population. La présence de cette délégation d'Olné à l'Hôtel de ville a également permis à Ghyslain Senden et sa suite de féliciter le gouverneur pour son élection à la tête de la ville capitale.

Le soutien du gouverneur Ngobila

Le bourgmestre de la commune d'Olné s'est réjoui du soutien apporté à ce partenariat par le gouverneur de la ville-province de Kinshasa. D'après lui, Gentiny Ngobila a émis le vœu d'avoir un entretien plus poussé avec les autorités d'Olné à ce sujet pour la poursuite de ce partenariat ainsi que de son avancement. Il a indiqué que le début



Bayllon Thierry Gaibene et la délégation d'Olné, au sortir de l'audience chez Gentiny Ngobila/Adiac

des travaux pour la construction du nouveau bâtiment ne dépend que des rencontres prévues à Kinshasa avec les architectes et toutes les unités qui concourront à la réalisation de ce projet. La commune d'Olné est donc déjà prête avec les financements qui permettront la matérialisation de ce projet.

De son côté, le maire de la

commune de Matete, Bayllon Thierry Gaibene, qui a accompagné cette délégation chez le gouverneur Gentiny Ngobila, a salué les réalisations de ce partenariat pour rapprocher l'administration de la population. Notant que ce partenariat entre Olné et Matete, qui date d'il y a dix ans, a déjà réalisé beaucoup de projets qui vont

dans ce sens, Bayllon Gaibene a remercié l'autorité urbaine pour son oreille attentive et l'intérêt accordé à ce partenariat. Il a ajouté que le gouverneur Gentiny Ngobila a émis le vœu de voir ce genre de partenariat s'étendre à d'autres communes de la ville-province de Kinshasa.

Lucien Dianzenza

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



EGYPTE 2019

Les Léopards dénoncent l'arbitrage du Marocain Jaafari

Les Congolais ont jugé l'arbitrage partial, accordant plus des faveurs aux Malgaches, lors du match des huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui s'est soldé par leur élimination, le 7 juillet, à Alexandrie.

Les Congolais ont quitté la 32^e édition de la CAN, écartés aux tirs au but (deux à quatre) par les Malgaches très volontaires et pleins d'envie de vouloir écrire une histoire inédite pour leur première participation à la grande fête africaine du ballon rond. A la fin de la partie, le sélectionneur Florent Ibenge s'est expliqué en ces termes : « *Nous avons fait de notre mieux, mais ce n'était pas suffisant. Il y avait de la place pour faire autre chose. Il faut accepter le sort. On est éliminé. On va rentrer à la maison. Il nous a manqué un peu de rythme, mais aussi concrétiser nos occasions. Je tiens à féliciter Madagascar pour avoir traversé (l'étape des huitièmes de finale, Ndlr). Ils forment une bonne équipe et l'ont démontré tout au long de la compétition... nous avons perdu contre une meilleure équipe et je leur souhaite le meilleur* ». Cependant, Florent Ibenge n'a pas voulu s'attarder

sur l'arbitrage qui, pour une grande opinion, a été visiblement partial en défaveur de la République démocratique du Congo. « *L'arbitre ? On a vu aujourd'hui que ça n'a pas roulé de notre côté. On ne va pas parler, mais tout le monde a vu* », a-t-il coupé court. Quant à son avenir avec la sélection, il a lâché : « *C'est fort possible que cela soit mon dernier match avec les Léopards. On attend parler avec le président (Constant Omari de la Fédération congolaise de football association, Ndlr). C'est fort possible* ».

Si le sélectionneur a été un peu condescendant dans ses propos à la conférence de presse d'après-match sur l'arbitrage, cela n'a pas été le cas pour le capitaine congolais, Youssouf Mulumbu, qui a pointé du doigt l'homme en noir marocain, Redouane Jaafari. « *Nous avons été éliminés par l'arbitre, deuxième but malgache hors-jeu, pas de penalty après une faute sur Bolasie dans la surface de réparation. On est en 2019, il y a des caméras, il y a quatre arbitres. On voit encore ces choses-là ! C'est navrant. À quoi ça sert de venir jouer à la CAN si on retrouve encore ces choses-là ? Il était*



Florent Ibenge lors d'une conférence de presse au siège de la Fécofa

irrespectueux contre nous. Il était arrogant. Ça sert à quoi », s'est-il indigné. Premier buteur des Léopards au cours de cette rencontre, Cédric Bakambu a renchéri : « *L'arbitre ne nous a pas aidés, on ne va pas se le cacher. Il y a eu des décisions arbitrales qui ont été en notre défaveur. On ne va pas refaire le match. Nous allons nous remobiliser pour la suite. Ils ont bien joué en première mi-temps. Nous avons bien recti-*

fié en seconde période. Après, c'est également les aléas du football : on ne peut toujours pas gagner. Félicitations aux Malgaches ». Le milieu de terrain, Jacques Maghoma, a lui aussi fulminé à l'encontre de l'arbitrage. « *On était également dans le match, mais ils étaient à douze, avec l'arbitre. Malheureusement, c'est aussi cela l'Afrique* », a-t-il regretté. Aucun des quatre équipes du groupe A de ce tournoi, notons-le, n'a accédé en quarts de

finale. L'Egypte, pays hôte et l'un des favoris pour le titre, a été éliminée en huitièmes de finale par l'Afrique du Sud sur la marque de zéro but à un; l'Ouganda non plus n'a pas passé la même étape, barré par les Lions de la Teranga du Sénégal sur le même score. Repêchée comme l'un des quatre meilleurs des six groupes de la CAN, la RDC s'est heurtée à Madagascar, tandis que le Zimbabwe s'est arrêté à la phase des groupes.

Martin Engimo

LÉOPARDS

Florent Ibenge sur le départ

Le technicien congolais avoue que la rencontre République démocratique du Congo (RDC) face à Madagascar pourrait être son dernier match avec la sélection nationale.

Les Léopards ont été éliminés, dimanche à Alexandrie en huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN)/Egypte 2019, à l'issue d'un match à suspense face aux Barea de Madagascar (deux buts partout au temps réglementaire et quatre buts à deux aux tirs au but). Une défaite dont de nombreux sportifs congolais ont du mal à digérer jusque-là. Sans faux-fuyant, le sélectionneur national, Florent Ibenge, comme à ses habitudes, a assumé cette défaite. S'exprimant à chaud sur les antennes de Canal+, quelques heures après l'élimination, il a indiqué que la rencontre de la RDC face

à Madagascar pourrait être son dernier match avec la sélection. « *C'est fort possible que ça soit mon dernier match. Mais on doit en discuter avec le président, après on verra* », a-t-il déclaré.

Des propos qui tiennent lieu d'un adieu précoce pour ce coach sur qui le commun des Congolais fait porter le chapeau de l'élimination des Léopards. D'aucuns, pour la énième fois, ont critiqué ses choix tactiques lors de ce match pourtant à la portée de la RDC. Le remplacement d'Akolo, en lieu et place de Yannick Bolasie, un milieu de terrain au profit d'un attaquant, a été vivement déploré. Mais aussi, la sortie de Wilfried Moke préféré à

Mechack Elia. Deux remplacements qui ont contribué à dégarnir l'entrejeu des Léopards livré à la merci des assauts malgaches. Ces derniers ont multiplié des incursions dans le camp congolais avant que Merveille Bope, entré à la place de Youssouf Mulumbu, ne vienne stabiliser le milieu de terrain. L'attaque à outrance sur laquelle

« C'est fort possible que ça soit mon dernier match. Mais on doit en discuter avec le président, après on verra »

avait misé Florent Ibenge, passant de 4-4-2 à 4-3-3, n'a pas produit d'effet. Assombalanga et Yannick Bolasie, complètement transparents tout au long du match, n'ont hélas pu apporter ce qu'on attendait d'eux.

Les choix tactiques de Florent Ibenge face à une équipe malgache bien soudée, jouant en bloc et dotée des fins techniciens, n'ont pas fonctionné nonobstant la nette domination des fauves congolais durant les prolongations. De quoi tirer les leçons pour les prochaines échéances. A la Fédération congolaise de football association (Fécofa), il est fait état d'une « *sérieuse évaluation* » après la participation des Léopards à cette CAN. Déjà, à entendre le discours de Constant Omari de plus en plus virulent à l'endroit de Florent Ibenge, l'on peut parier sur son probable départ. Hier principal protecteur du sélectionneur national à qui il a, d'ailleurs, obtenu une rallonge du contrat pour

disputer cette compétition, Constant Omari est devenu actuellement un de ses pires pourfendeurs, ne ratant aucune occasion de le jeter en pâture.

Il est plus que temps d'autopsier la discipline footballistique et son système managérial, d'établir les responsabilités de l'élimination et, surtout, de réformer la Fécofa en l'adaptant aux ambitions du pays. L'on doit purger à tous les niveaux (ministère des Sports, fédération, staff techniques, etc.) en dénichant des hommes capables d'amener un nouveau souffle susceptible de booster le football national avec, à la clé, une politique sportive bien pensée qui accorde plus d'espace aux talents locaux. Une génération est en train de passer, il faudrait déjà penser à la relève...

Alain Diasso

INTERVIEW. BARBARA KANAM

« En tant que musicienne, je me suis toujours proposée de vulgariser et défendre les droits des femmes »

La chanteuse congolaise a récemment obtenu le titre de « Championne de la promotion des droits de la femme » et également un doctorat honoris causa de l'Observatoire africain de la sanction positive et celui de femme des valeurs. Dans cet entretien, elle nous parle de ses projets culturels et politiques ainsi que du combat qu'elle mène pour la valorisation de la femme en général et congolaise en particulier.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.): Quelle est l'actualité musicale de Barbara Kanam ?

Barbara Kanam (B.K.): Mon prochain album est en cours de préparation, avec un featurig surprise. Je garde secrète la thématique de cet album pour le bon moment. Mais j'annonce déjà un concert pour septembre. J'ai également quelques invitations en dehors du pays, avant de me consacrer totalement à l'album.

L.C.K.: Le ministère du Genre, de la famille et des enfants vous a décerné récemment le titre de « Championne de la promotion des droits de la femme ». En quoi consiste cette récompense et qu'est-ce qui a milité pour votre désignation ?

B.K.: Je suis très reconnaissante au ministère congolais du Genre, enfant et famille pour cette marque d'honneur en ma modeste personne, particulièrement à madame la ministre, Chantal Safou, qui a été la marraine de cette désignation. Ce ne sont pas les textes légaux en matière de droits de la femme qui manquent en République démocratique du Congo (RDC) et dans le reste du monde. La question du genre, à ce jour, s'invite au cœur de tous les débats électoraux. Ce débat doit être relayé et amplifié pour une meilleure compréhension. Et moi, de par ma vocation de musicienne, je me suis toujours proposée pour vulgariser, promouvoir et défendre ces droits. Je voudrais remplir ce devoir vis-à-vis de la femme congolaise, la femme africaine et, au-delà des frontières continen-

tales, partout où ces droits sont bafoués, ignorés ou mal compris. Voilà ma mission dans le cadre de mon engagement par rapport à ce ministère.

L.C.K.: Comment analysez-vous la situation de la femme congolaise aujourd'hui, en matière notamment de ses droits et de quelle manière comptez-vous vous impliquer ?

B.K.: La Congolaise est le moteur même de l'économie nationale qui est essentiellement informelle et caractérisée surtout par la débrouillardise. Avec un taux de chômage criant, la majorité de ménages congolais vit grâce aux efforts de la femme. La scolarisation des enfants, la prise en charge sanitaire, le paiement de loyer, bref le système social est pris en charge par les revenus des petits commerces tenus par les millions des femmes. Lorsqu'il faudra aller dans un système beaucoup plus formel, c'est-à-dire dans les institutions et

violent et tuent les femmes. Depuis un certain nombre d'années, j'ai décidé de m'impliquer un peu plus activement dans les questions liées à la condition féminine et à l'enfant, à travers la Fondation Kanam, qui est le fer de lance de ma politique en la matière. J'ai effectué une visite à l'hôpital de référence de Panzi, dans l'est de la RDC, où le Dr Denis Mukwege soigne courageusement ces femmes. Je ne peux pas décrire ici le niveau de destruction de la gente féminine que j'ai vu. Avec la Fondation Kanam que je dirige, j'œuvre pour l'amélioration des conditions de vie de la femme, ainsi qu'en faveur de son autonomisation. Pour moi, le respect de ces droits est un leitmotiv.

L.C.K.: Vous avez également obtenu un doctorat honoris causa de l'Observatoire africain de la sanction positive et celui de femme des valeurs. Qu'est-ce qui vous a valu ces distinctions ?

Note

C'est en 1993, que Barbara Kanam commence le chant en interprétant les répertoires des grandes voix de la chanson mondiale au sein de l'orchestre Dévotion. Son passage au Psalmody Academy Rhema lui a permis d'améliorer sa technique vocale et d'apprendre à jouer de la guitare. Quelques mois après, elle crée un répertoire acoustique pour une tournée appelée « One woman acoustic show » en RDC ainsi qu'en Afrique du Sud, dans les années 1995. En 1998, Elle rencontre Alpha Blondy et Koné Dodo lors d'un concert à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette rencontre donnera naissance à son premier album « Mokili », en 1999, après des brillantes études en commerce international. Ensuite s'en est suivi l'album « Teti » en 2003, qui l'a propulsée sur la scène internationale.

les entreprises, on les ignore à plus de 50%. Or, parmi ces femmes qui ont accepté de porter la charge sociale et familiale, il y en a qui sont diplômées d'université et donc qualifiées autant que les hommes. En créant le ministère du Genre, famille et enfant, la RDC a fait un pas énorme ces dernières années pour la promotion des droits de la femme, mais le chemin reste long. Je ne peux pas dire que je suis satisfaite, lorsqu'au nom de la rébellion, les hommes en armes

B.K.: Je suis restée égale à moi-même, sans me sentir au-dessus des autres. Au contraire, je me suis sentie confortée davantage dans mes responsabilités en tant qu'artiste musicienne, ambassadrice culturelle de mon cher et beau pays, la RDC. Qu'une organisation et une université étrangère me décernent une telle distinction ne doit pas rester seulement un honneur, mais surtout un appel à beaucoup plus d'engagement. Ne pas décevoir les mélomanes qui



Barbara Kanam

nous ont fait confiance, ne pas trahir ceux qui ont cru en nous. Evoluer sur des valeurs sûres et les transmettre aux autres. Ça, j'en ai fait le vœu.

L.C.K.: Candidate à la députation nationale en 2018, vous aviez souhaité « proposer une nouvelle réflexion sur le développement, par le biais de la culture ». Comment pensez-vous que le secteur culturel congolais pourrait devenir économiquement viable ?

B.K.: Ma motivation, en tant que candidate à la députation nationale, était d'influencer notre parlement à voter des lois qui promeuvent notre culture, la protègent et la rendent compétitive dans ce grand rendez-vous du donner et du recevoir. Mon combat reste la mise en place d'une politique culturelle congolaise, élaborée sur la base de nos éléments identitaires. Une politique fondée sur notre authenticité. C'est cette politique qui permettrait de diversifier notre économie, en l'orientant vers le secteur culturel dans son ensemble. Cette vision, je l'ai et donc je continue à me battre pour me faire entendre et la réaliser.

L.C.K.: En dehors de la politique ou de la députation, de quelle manière pourriez-vous également apporter votre contribution au développement du secteur culturel de la RDC ? L'entrepreneuriat culturel est-il une piste de solution et de quelle manière ?

B.K.: J'ai créé le label Kanamusic, où je revêts ma casquette de productrice, ainsi qu'un studio d'enregistrement pour produire les jeunes musiciens congolais. Pour quoi devra-t-on aller en dehors du pays pour produire notre musique ? En produisant les musiciens congolais sur place, Kanamusic contribue financièrement à l'assiette fiscale congolaise.

L.C.K.: Quels sont vos projets ?

B.K.: En dehors de la musique, je mûris des projets à impact social et humanitaire visible. Les premiers bénéficiaires de ces projets restent la femme et l'enfant. Avec les divers partenaires de la Fondation Kanam, nous comptons impacter positivement la Congolaise, la revaloriser dans la société et préparer les responsables de demain, c'est-à-dire l'enfant congolais.

Propos recueillis par Patrick Ndongidi

MARCHÉ UNIQUE AFRICAIN

La Zlec, un « rêve » pieux sans une industrie congolaise florissante

Le 33e sommet extraordinaire des chefs d'Etat de l'Union africaine (UA), tenu du 7 au 8 juillet à Niamey, au Niger, a lancé officiellement le vaste marché unique de plus d'un milliard d'âmes et près de 2 500 milliards de dollars américains de produit intérieur brut cumulé. Un espace qui ne saurait malheureusement répondre aux attentes de la République démocratique du Congo (RDC), sans une relance préalable de l'économie nationale.

Pour le lancement officiel de la Zone de libre échange continentale (Zlec), le président de la République, Antoine-Félix Tshisekedi Tshilombo, a tenu à se rendre sur place pour expliquer à ses pairs africains le rôle qu'entend jouer son pays dans l'érection de cette zone. La RDC a rejoint officiellement quarante-quatre autres pays adhérents en mars 2018.

Pour la petite histoire, le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'époque, Léonard She Okitundu, avait signé

l'Accord de libre-échange au nom de l'ancien président de la République, Joseph Kabila. A ses côtés, il y avait trois autres ministres à la tête de départements stratégiques pour les grandes réformes attendues dans la région, en l'occurrence les ministres du Commerce extérieur, de l'Industrie, ainsi que du genre, famille et enfant.

Au départ, l'engagement formel à l'Accord consacrant la Zlec laissait théoriquement une période de dix ans aux Etats adhérents pour déve-

lopper leurs industries respectives. En effet, initié en 2012, le processus rejoint bien plus tard par la RDC devait tenir compte de ce délai pour éviter que certains pays moins préparés subissent la suppression des barrières tarifaires en Afrique. Une année après son adhésion officielle, il n'y a pas eu le miracle tant attendu, du moins sur le volet économique dans le pays. L'on note tout de même l'élection d'un nouveau président de la République qui semble porter à cœur ce projet panafricain même si cette initiative ne rassure pas toujours le cercle des économistes.

Officiellement, le marché unique entre en vigueur à partir de 2020. Une cer-

taine opinion propose même la date du 1er juillet 2020. Entre-temps, confirme l'Egypte qui assure la présidence de l'UA, les négociations vont se poursuivre au niveau interne. Aujourd'hui, cinquante-quatre des cinquante-cinq pays africains, en dehors de l'Erythrée, ont accepté de constituer ce nouveau marché unique. L'on apprend également que la libéralisation se fera de manière progressive, pour permettre à tout le monde de bien jouer son rôle.

A la fin, la Zlec va favoriser le commerce au sein du continent africain et attirer des nouveaux investisseurs. C'est l'objectif principal poursuivi. En chiffre, sa mise en œuvre va permettre

d'augmenter le commerce intra-africain d'au moins 60 % d'ici à 2022. Mais le plus grand danger est le phénomène de mimétisme qui fait que l'Afrique produit finalement presque les mêmes choses. Par conséquent, les économies africaines ne sont pas complémentaires pour assurer un commerce viable. Par ailleurs, les importations restent très coûteuses, bien au-dessus d'autres régions du monde. Il y a aussi le risque pour les petits producteurs agricoles et industriels qui souffriront d'une ouverture des frontières. En dépit de cette étape franchie, certaines questions restent entières sur ce projet historique. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa



ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

☎ +336 11 40 40 56

✉ info@adiac.tv

📍 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



POOL

La Chine appuie la relance de la pisciculture à Mayama

Grâce à un don de deux millions de dollars, soit plus d'un milliard francs CFA offert au Programme alimentaire mondial (PAM), plus de cinq cents étangs piscicoles et près de 100 km de pistes rurales sont actuellement en cours de réhabilitation dans le département.

Pour se rendre compte du niveau d'exécution des travaux de réhabilitation de quatre-vingt-cinq étangs piscicoles dans la sous-préfecture de Mayama, la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo; l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin; et le représentant du PAM, Jean-Martin Bauer, étaient le 6 juillet au chef-lieu de ce district. Cette délégation à laquelle s'est joint le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Congo, Cyr Modeste Kouamé, a fait un don de vivres et non-vivres à la population locale.

Sur place, elle a pu visiter un des quinze sites des étangs. Confiés à l'ONG APDRA-pisciculture paysanne, les travaux ont consisté, entre autres, en la réouverture et au balayage des sites envahis par les herbes après deux ans de conflit armé. Au niveau du site visité, le travail concerne la remise en état des digues. Cédés à un groupement, ces étangs appartenant à l'Etat avaient été construits de façon traditionnelle depuis 1974. Dès qu'ils seront réhabilités, il sera attendu d'eux près de vingt-deux tonnes tous les six mois, à compter de janvier 2020.

« Nous prévoyons la fin des travaux et la mise en eau autour du 20 juillet, l'empoissonnement interviendra autour du



Ma Fulin remettant un échantillon de don à Antoinette Dinga-Dzondo/Adiac 2-

28 juillet. Pour l'instant, il est prévu de mettre des tilapias, mais avec l'évolution des techniques piscicoles, il y a possibilité de faire de la polyculture. Donc nous allons commencer à les sensibiliser à cette polyculture en mettant à peu près 70% de tilapias et 30% de nouvelles espèces que nous allons apporter », a expliqué le représentant d'APDRA-pisciculture paysanne Au Congo, Daouda Bambara, précisant que toutes les espèces existent déjà dans le milieu naturel congolais.

Notons que, outre Mayama, cette ONG est également chargée de réhabiliter les étangs à Kindam-

ba, Vinza, Kimba et Mindouli.

La malnutrition persiste dans le Pool

Le représentant du PAM au Congo, Jean-Martin Bauer, a rappelé qu'une enquête réalisée en mai dernier démontre que dans les districts du pays dit de Mpangala, plus d'un ménage sur deux ne mange pas à sa faim. Ceci à cause de la dégradation et l'abandon des infrastructures productives entre 2016 et 2018. De même, un enfant sur dix souffre de malnutrition aigüe. « Il est impératif de relancer l'agriculture dans ce qui fut le grenier du pays. L'appui de

la Chine dont nous marquons la réception ce jour tombe à point nommé. Les étangs piscicoles de Mayama que nous voyons étaient, il y a peu, soit à l'abandon, soit envahis, soit asséchés. Dans quelques mois, les pisciculteurs de Mayama auront du poisson, leur première production depuis 2016 », a-t-il espéré.

Selon lui, les travaux en cours dans le département du Pool, grâce au don de la République populaire de Chine, au-delà de leurs retombées tangibles, sont aussi porteurs d'espoir, de projets individuels et collectifs, contribuant à la réconciliation et à étayer la paix. « Si la population de Mayama et du Pool se mobilise aujourd'hui pour prendre en main son avenir, c'est aussi grâce à vos efforts. Si la pisciculture familiale à Mayama reprend, c'est parce que le gouvernement congolais et la République populaire de Chine ont su conjuguer leurs efforts pour bâtir un monde meilleur », a conclu Jean-martin Bauer, saluant cet engagement.

Réceptionnant un échantillon du don, le sous-préfet de Mayama, Bernard Ndoulou, s'est félicité de l'appui du gouvernement et de ses partenaires consistant à accompagner les habitants du Pool dans la relance des activités économiques. Foulant pour la

toute première fois le sol de ce département, l'ambassadeur de Chine au Congo a indiqué que cette visite consistait à faire le point des activités menées avant de prévoir d'autres dans l'avenir. « Je suis venu aujourd'hui avec un sentiment complet. Je suis heureux de voir qu'après une certaine période de problèmes, la stabilité et la paix sont en train de revenir dans le département du Pool. Les activités économiques et sociales commencent à se reprendre... », a déclaré Ma Fulin.

Conduisant la délégation, la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a rappelé aux partenaires que Mayama faisait partie des quatre localités qui étaient inaccessibles en 2016 et 2017. « Il y avait aussi Kimba, Vinza et Kindamba, mais depuis décembre 2017, la paix est effective à Mayama. Nous étions venus ici avec l'ambassadeur de Turquie pour apporter la première assistance. Pour nous, la paix est effective. Je vous transmets la reconnaissance du gouvernement pour le travail que le PAM et le HCR font sur le terrain », a souligné Antoinette Dinga-Dzondo. Elle a invité les bénéficiaires à capitaliser les acquis de l'ONG APDRA-pisciculture paysanne afin que le poisson de Mayama puisse être aussi vendu à Brazzaville.

Parfait Wilfried Douniama

CRISE À LA FORCE MONTANTE CONGOLAISE

Le comité Talangai appelle à l'apaisement

Après plusieurs mois de surchauffe, l'organisation juvénile proche du Parti congolais du travail s'est finalement accordée sur la tenue imminente d'une session extraordinaire de son comité central. Pour garantir le succès de ces assises, le président du comité de cette organisation dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Hermann Koumou Ollessongo, a invité, le 7 juillet, au ressaisissement de tous les membres en vue de préserver la paix.

Depuis de longs mois, la Force montante congolaise (FMC) vit une crise assez profonde. Quelques franges se sont créées, s'opposant au secrétariat permanent national qu'elles accusent de mauvaise gouvernance, de cumul de fonctions paralysant du premier secrétaire, de tribalisme et d'insuffisance de résultats.

En conséquence, ces frondeurs réclamaient l'organisation d'une session extraordinaire du comité central, consacrée à l'examen de cette crise qui déchire l'organisation.

À en croire le président du



Hermann Koumou Ollessongo

comité FMC Talangai, Hermann Koumou Ollessongo, un consensus a été trouvé. Il a fait savoir que le premier secrétaire national de leur organisation,

Juste Bernardin Gavet, a déjà pris une note convoquant la session extraordinaire tant réclamée.

La réunion, dont la date reste

à déterminer, permettra de régler les différends qui les opposent. Elle sera aussi consacrée à l'élection du deuxième secrétaire de l'organisation, en

remplacement de Oko Elenga, démissionnaire, il y a quelques mois.

Le futur élu aura pour mission essentielle d'organiser la FMC et de préparer le prochain congrès qui glisse depuis quelques années.

C'est ainsi qu'à l'orée de la tenue de ces assises, le président de la FMC du sixième arrondissement a tenu à attirer l'attention de tous les membres de l'organisation contre toutes injectives et propos malveillants. « Exhorte la jeunesse du parti et les membres du comité central au ressaisissement en vue de préserver la paix, l'esprit de camaraderie et l'unité au sein de la FMC. Que la tenue éventuelle de la session extraordinaire de notre organisation, qui pointe à l'horizon, ne soit pas l'occasion de règlement de comptes et d'invectives parmi nous. Qu'elle soit plutôt un moment de prise de décisions afin de fixer les nouvelles bases qui accompagnent le chef de l'Etat à l'horizon 2021 », a martelé Hermann Koumou Ollessongo.

Firmin Oyé

DROITS DE L'HOMME

La CNDH va inspecter les structures pénitentiaires

L'institution va renforcer son action en faveur de la personne et de son bien-être, particulièrement auprès des détenus afin qu'ils jouissent pleinement de leurs droits en milieu carcéral et correctionnel.

« Notre travail au quotidien sera l'examen des dossiers concernant principalement les violations des droits de l'homme », a indiqué le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Gabriel Valère Eteka-Yemet, le 8 juillet à Brazzaville, lors de la clôture de la deuxième session de l'assemblée plénière de la structure.

Le programme d'activités 2020, adopté à cette occasion, prévoit, en effet, d'intensifier les visites des lieux de détention et de correction pour s'assurer que les droits des détenus sont respectés. Il n'est plus à démontrer que les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, de manière générale, sont jugées mauvaises dans tous les pays du monde avec bien sûr des différences notables d'un pays à l'autre. La CNDH, au plan national, promet donc d'ouvrir grands les yeux pour y veiller et contribuer activement à la réparation des violences de ces droits une fois constatées.

Lors de cette session, les



Le président de la CNDH, à côtés des autres membres, clôturant les travaux de l'assemblée plénière

sous-commissions droits civils et politiques, droits des peuples, équité et genre ont analysé le rapport annuel de l'Observatoire congolais des droits de l'homme qui a dénoncé un certain nombre des faits allant dans le sens de la violation de ces droits. L'assemblée plénière, considérant ce rapport comme

une simple information, a proposé qu'il soit pris en compte pendant les visites des lieux de détention et de correction envisagées par la commission.

L'action de la CNDH s'étend sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, elle a inscrit dans son agenda le projet de mise en place des antennes

dans tous les départements du pays. Ainsi, elle pourra avoir une vue nationale globale de la problématique des droits de l'homme, dresser des états annuels et apporter des solutions adéquates sans discrimination. « La CNDH constitue un espace de consultation, de dialogue entre les citoyens, les pouvoirs

publics et la société civile. Nous lançons un message fort à tous nos compatriotes ainsi qu'aux étrangers résidant dans notre pays pour leur signifier notre volonté d'agir au service de la personne humaine », a fait savoir Gabriel Valère Eteka-Yemet.

L'accomplissement des missions de la CNDH ne peut se faire qu'avec un personnel ayant la maîtrise des différentes questions liées aux droits de l'homme. « C'est pour cette raison que nous avons entrepris de nous former, de renforcer nos capacités dans notre domaine d'action », a expliqué le président de la CNDH. Il a, par ailleurs, souligné que les séances de formation au profit des commissaires et des autres collaborateurs se poursuivront sous la forme de formation des formateurs. Ainsi, les commissaires deviendront, à leur tour, des formateurs des hommes et femmes dont les professions touchent aux droits de l'homme.

Rominique Makaya

SANTÉ PUBLIQUE

Les employés de la cimenterie Dangoté sensibilisés aux maladies professionnelles

Sur initiative de l'entreprise, les travailleurs ont mis à jour leurs connaissances sur des mesures de prévention pour se mettre à l'abri de graves pathologies liées à l'industrie du ciment, à travers une sensibilisation récemment organisée par la direction de l'hygiène et de la promotion de la santé à Mfila, dans le département de la Bouenza.

La société Dangote cement accorde visiblement de l'importance à la santé de ses employés au travail. Une réalité observable à travers la sensibilisation effectuée par la direction de l'hygiène et de la promotion de la santé pour mettre la puce aux oreilles des travailleurs de l'entreprise sur les maladies professionnelles auxquelles ils sont exposés. Celles-ci, précisons-le, seraient contractées par un salarié en rapport avec le métier exercé.

Les affections dermatologiques, les atteintes auditives, les affections péri-articulaires, les affections oculaires dues aux rayonnements thermiques, les affections chroniques du rachis lombaire, celles provoquées par des vibrations des machines industrielles et des chocs, par des huiles et des graisses d'origine minérale, figurent parmi les



Les employés de Dangote cement et les chargés de la sensibilisation

maladies professionnelles dans l'industrie du ciment, a expliqué le Dr Michel Maouene, médecin du travail, expert analyste du risque. Les cancers broncho-pulmonaires, la sciatique par hernie discale, la tendinite, etc., allongent la liste de ces maladies.

Exposant sur la promotion de la santé au travail, le chef de service de la direction de l'hygiène en charge de la question, Lucien Emmanuel Francky Iбата, a souligné la portée de cette sensibilisation.

« Les travailleurs de la cimenterie Dangoté doivent se mettre à l'abri des maladies professionnelles liées à leur secteur d'activités, en respectant scrupuleusement les me-

sures de prévention évoquées lors des différentes sessions de formation », a-t-il déclaré.

Les employés ont exprimé le souhait de voir ce genre de séance se tenir régulièrement sur plusieurs thématiques pouvant les concerner directement ou indirectement. Ils ont, par ailleurs, félicité leur administration pour avoir sollicité l'expertise du ministère de la Santé et de la population à travers la direction de l'hygiène et de la promotion de la santé pour la réussite de cet important événement. Les participants ont été soumis, après, à un pré et post-test des différentes sessions de sensibilisation afin d'évaluer le niveau de connaissances.

RM

SALUBRITÉ

Le personnel du CHU assainit son environnement de travail

L'activité a drainé, le 6 juillet, les agents de l'établissement hospitalier qui l'ont nettoyé systématiquement, avec le concours de leurs confrères venus de certaines formations sanitaires de la place.

« Il faut redresser, réformer et nettoyer. On a l'appui du ministère qui nous aide aujourd'hui à nettoyer cet espace du CHU ce samedi. Il s'agit du premier samedi du mois et le ministère est venu nous donner un coup de main avec son personnel », a déclaré le directeur général du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, Sylvain Villiard.

Outre les responsables du CHU et son personnel, on y a noté la présence du directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio.

Dans le cadre de l'organisation des opérations de salubrité et de maintien d'un environnement de travail propre, la répartition des sites s'est présentée comme suit : les responsables et le personnel ont assaini l'espace qui se situe derrière le service de la pneumologie, le bâtiment 4 et sous les arbres, l'urgence-infectiologie-pédiatrie grands enfants, cuisine-cafeteria ainsi

que la psychiatrie.

Par ailleurs, concernant l'amélioration des conditions des soins au CHU, Sylvain Villiard a tenu à préciser les axes prioritaires sur lesquels ils pourront, ensemble, mener les activités pour atteindre les résultats escomptés. « Comme vous le savez, on a fait un état des lieux. Maintenant, nous sommes dans la planification. On vient de faire une présentation cette semaine au conseil médico technique d'un programme d'investissement pour un coût évalué à cinq cent mille euros qui vise différents services, particulièrement les urgences ; améliorer la consultation interne et externe pour que le milieu soit plus adéquat », a-t-il expliqué.

Ainsi, selon le schéma codifié, il est prévu également d'améliorer le service d'accueil, l'approvisionnement en médicaments, en réactifs, aux tests de laboratoire, etc.

Guillaume Ondzé

AFRIQUE

Antoinette Sassou N'Guesso prend la tête de l'Opdad

L'épouse du chef de l'Etat congolais a été élue à la présidence de l'organisation par ses soeurs premières dames d'Afrique, en marge du sommet de l'Union africaine tenu à Niamey, au Niger, les 7 et 8 juillet.

L'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement (Opdad) a profité du sommet des chefs d'Etat, à Niamey, pour renouveler ses instances. À l'issue d'un vote âprement disputé, les premières dames d'Afrique ont finalement porté leur choix sur la plus expérimentée d'entre elles, Antoinette Sassou N'Guesso, qui dirigera l'organisation pendant deux ans, à compter du 7 juillet, date de son élection.

« Les enjeux d'hier, à travers la lutte contre le VIH/sida et ceux d'aujourd'hui, plus nombreux et plus complexes, nous poussent à donner à notre maison commune, plus de pièces pour essayer d'abriter en son sein, les plus vulnérables de nos sociétés », a déclaré Antoinette Sassou N'Guesso, dans sa toute première allocution prononcée à l'ouverture de la 23e assemblée générale de l'Opdad tenue au lendemain de son élection, sur le thème « Collaborer pour transformer l'Afrique. Répondre aux besoins des populations vulnérables ».

Pour l'épouse du chef de l'Etat congolais, les succès et les échecs que l'organisation a enregistrés les années précédentes lui a permis de « tracer une nouvelle perspective afin d'être au diapason de multiples attentes des



La première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, prononçant son discours/Adiac

temps présents ».

« La naissance de l'Opdad, outil de plaidoyer renforcé et multiforme, nous donne encore plus de responsabilité, car nos populations placent en nous, des espoirs certains, pour l'amélioration de leurs conditions d'existence », a-t-elle laissé entendre. En outre, son souhait est de voir l'Opdad « rayonnée et apporter des réponses efficaces aux populations africaines vulnérables ».

Avant de céder sa place à la nouvelle élue, la présidente sortante de l'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement (Opdas, devenue Opdad), première dame du Burkina Faso, Adjovi Sika Kaboré, a invité

ses consœurs africaines à l'unité, en vue « d'aborder, avec beaucoup d'espoir et de confiance en l'avenir, dans la compréhension », le nouveau bureau de l'Opdad.

Par ailleurs, l'assemblée générale a rendu un hommage spécifique aux fondatrices de l'Opdas qui sont restées engagées jusqu'à ce jour. Parmi elles, Antoinette Sassou N'Guesso, membre active de l'Opdas, et aujourd'hui présidente de l'Opdad, sans oublier la regrettée Edith Lucie Bongo Ondimba, première dame du Gabon, fondatrice de cette organisation qu'elle présida de 2002 à 2004. Une minute de silence a été observée en sa mémoire.

Les fondatrices de l'Opdas honorées

Les fondatrices de cette organisation ainsi que celles qui l'ont présidée ont reçu chacune un diplôme de reconnaissance. Celui d'Edith Lucie Bongo Ondimba a été réceptionné par la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso.

L'ouverture de l'assemblée a été également marquée, pour la première fois, par la présence d'un chef d'Etat en exercice de l'Union africaine, en l'occurrence Issoufou Mamadou. Dans son intervention, le président du Niger a rappelé aux premières dames l'importance de leur organisation et de son utilité dans la construction du continent africain.

Les Premières dames d'Afrique avaient décidé d'étendre leur action au-delà du VIH/Sida, lors de la 22e Assemblée générale de la fédération tenue l'an dernier, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Ainsi, l'Opdas est devenue l'Opdad, un changement à la mesure des nouveaux objectifs. Un nouveau logo avait également été dévoilé, ainsi qu'une vision adoptée intitulée « Une Afrique développée avec des enfants, des jeunes et des femmes en bonne santé et autonomes ».

L'Opdad, nouvellement créée, avait adopté son plan stratégique pour 2019-2023, qui décrit les principales thématiques sur lesquelles les premières dames travailleront. Il s'agit notamment de la poursuite de l'objectif de réduction des nouvelles infections à VIH et de la mortalité due au sida et aux maladies non transmissibles; l'égalité des sexes; l'autonomisation des femmes et des jeunes; la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile; la sécurité sociale et la protection sociale. Signalons que les premières dames d'Afrique se rencontrent toujours en marge des sommets de l'Union africaine et aussi chaque fois que leurs maris se rassemblent généralement pour le travail.

Yvette Reine Nzaba

VENEZUELA

Michelle Bachelet inquiète de la désagrégation des droits de l'homme

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a fait, le week-end dernier à Genève, une déclaration sur la question, manifestant son appréhension quant à la détérioration des principales institutions dans le pays.

Présentant son rapport devant le conseil des droits de l'homme, Michelle Bachelet a souligné avec insistance que les institutions essentielles et l'Etat de droit au Venezuela sont profondément dégradées. Car, le pays est en proie aux actes de représailles.

Ainsi, étayant le sombre tableau de ces actes menés par les forces d'action spéciales, notamment dans le cadre des opérations de sécurité occasionnant de multiples meurtres, principalement de jeunes hommes, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a précisé qu'au Venezuela, l'exercice de la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion et du droit de participer à la vie publique comporte un risque de repré-

sailles et de répression.

« Notre récent rapport fait état d'attaques réels ou supposés et des défenseurs des droits humains. Ceux-ci sont exposés aux menaces et à des campagnes de diffamation ainsi qu'à la détention arbitraire sans oublier la torture, les mauvais traitements, la violence sexuelle, les meurtres et les disparitions forcées », a-t-elle fait savoir. Michelle Bachelet a insisté également sur le fait qu'il y a des recours d'une force excessive et meurtrière utilisée à plusieurs reprises contre les manifestants. Par exemple, le décès en détention d'un capitaine de la marine à la retraite qui aurait eu lieu après la torture, il y a six jours. Un acte profondément regrettable vis-à-vis de la communauté internationale, a-t-elle déploré.

« Les autorités du pays doivent veiller à ce que les enquêtes soient menées dans le respect des normes internationales, établir les responsabilités et le cas échéant, offrir des recours pour tous les cas d'allégation de torture », a-t-elle conclu.

BASSIN DU CONGO

Utilisation des services géo spatiaux pour le suivi et la gestion des ressources naturelles

Un atelier de lancement du projet GMES & Africa, axé sur la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles à travers la valorisation des données et technologies d'observation de la terre, s'est tenu récemment à Douala, au Cameroun, sur le thème « Gestion de l'eau et ressources naturelles en Afrique ».

La rencontre de Douala poursuivait un double objectif. Le premier consistait à mettre ensemble les parties prenantes pour une meilleure imprégnation du projet en vue de dégager une stratégie commune d'appropriation et de l'utilisation de ses résultats en faveur de tous les Etats concernés. Le second, quant à lui, était de poser les jalons pour une meilleure conduite du projet en permettant à tous les acteurs des pays bénéficiaires de s'en approprier. Le projet est mis en œuvre par la Commission internationale du bassin du Congo Ouban-

gui-Sangha (Cicos), tête de file du consortium comprenant le Groupement d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables, le Centre de recherches hydrologiques du Cameroun, la Commission du bassin du Lac Tchad, l'Observatoire satellital des forêts de l'Afrique centrale et l'Université de Kinshasa.

Outre les représentants des membres du consortium, les délégués du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad ont pris part aux travaux. Les échanges ont porté sur les questions de financement du projet ; le processus d'élaboration des cartes de navigation et la nécessité d'élaborer les versions hard ; la consolidation des comités nationaux de coordination et de travail dans les Etats.

A cet égard, plusieurs recommandations ont été faites,

entre autres, l'examen par la Cicos des possibilités de mobilisation des financements additionnels en faveur du projet ; le renforcement des aspects liés à l'économie bleue et l'implication dans le projet ; la prise en compte des besoins liés à la santé de la population, notamment sur le suivi de la qualité bactériologique des eaux en vue de prévenir les maladies hydriques et les épidémies.

Les travaux de cet atelier ont été supervisés par la secrétaire générale de la Cicos, Enaw Judith, en présence de l'initiative du programme GMES & Africa qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie conjointe Afrique-Union européenne ainsi que les stratégies et politiques spatiales en Afrique, alignées sur l'aspiration 7 de l'agenda 2063 de l'Union africaine.

Guillaume Ondzé

JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION

L'édition 2019 met l'accent sur les questions restées en suspens depuis 1994

La célébration de l'événement, le 11 juillet par la communauté internationale, est une occasion d'appeler tous les acteurs politiques et sociaux à faire de la santé et des droits en matière de procréation une réalité pour tous.

La Journée mondiale de la population a été instaurée en 1989 par le conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement, suite au grand intérêt suscité par la journée dite des cinq milliards, célébrée le 11 juillet 1987. Ainsi, par la résolution 45-216 de décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations unies décidait de maintenir cette date comme celle commémorant la population afin de renforcer la sensibilisation aux questions y relatives, notamment leur lien avec l'environnement et le développement.

« Depuis lors, la Journée mondiale de la population est commémorée annuellement dans de nombreux pays par les bureaux du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) ainsi que d'autres organisations et institutions, en partenariat avec les gouvernements et la société civile », ont précisé les organisateurs. Pendant les activités qui

seront organisées cette année en marge de cette journée, ont-ils souligné, l'attention sera portée sur les questions restées en suspens lors de la conférence internationale pour la population et le développement de 1994. En effet, vingt-cinq ans se sont écoulés depuis cette conférence historique, au cours de laquelle cent soixante-dix-neuf gouvernements ont adopté un programme d'action révolutionnaire et appelé à faire des droits des femmes et de leur santé reproductive un sujet central, plus précisément dans les efforts nationaux et internationaux de développement économique et politique.

« Pendant la célébration de la Journée mondiale de la population, les défenseurs du monde entier appelleront les dirigeants, les décideurs politiques, les organisateurs locaux, les institutions et autres à faire de la santé et des droits en matière de procréation une réalité pour tous », ont signifié les organisateurs. Notons qu'en novembre prochain, le Fnuap ainsi que les gouvernements du Kenya et du Danemark organiseront une conférence de haut niveau à Nairobi pour accélérer les efforts visant à atteindre ces objectifs.

Rock Ngassakys

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'Institut de formation aux métiers de la ville de France s'implique au Congo

L'établissement va dépêcher, du 11 au 30 juillet, sa chargée de communication sociale et de l'alphabétisation, Brigitte Levat, pour aller préparer les premières assises franco-congolaises de la coopération décentralisée qu'il va tenir à Nkayi, dans le département de la Bouenza, avec l'appui et le soutien financier du Conseil départemental du Pas de Calais.

La plate-forme d'initiatives locales, élaborée de manière concertée dans le respect des institutions, constituera un projet considéré comme innovant, expliquent les promoteurs. Il s'agira de construire ensemble un guide d'élaboration des projets de coopération décentralisée dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage, l'appui au développement local et la gestion communale.

La chargée de communication est consciente des enjeux de l'attente de cette mission en application de la réciprocité entre le Congo et la France. Elle se dit motivée par cette coopération décentralisée dont elle a déjà, en France, la pratique associative dans la ville de



Brigitte Levat et Arsène Brice Mankou

Lens. Au Congo, Brice Arsène Mankou, président de l'Institut de formation aux métiers de la ville (IFMV), a déjà prévu des espaces de partage nécessaires avec les institutions et associations sur place. C'est dans ce cadre qu'il compte contribuer à un éventuel programme national de l'alphabétisation du ministère de tutelle.

Brigitte Levat, journaliste animatrice, est née à Béthune et réside à Lens. Elle se considère comme la plus Congolaise des Lensoises. En appui de l'IFMV, elle a créé, conjointement avec Brice Mankou, le Cercle des

amis du Congo qui regroupe les opérateurs économiques du Pas-de-Calais pour récolter des fonds et du matériel destinés à la population congolaise.

Elle se dit heureuse de continuer cette dynamique. Ce sont, au quotidien, des pratiques sociales, économiques et culturelles, autant d'initiatives intercommunautaires écologiques et technologiques à encourager. « Je suis une citoyenne du monde et j'ai une vraie passion pour le Congo qu'à cette occasion je vais découvrir dans la réalité », confie-t-elle.

Marie Alfred Ngoma

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les communes de Pokola et de Dammarie-les-Lys finalisent leur accord de partenariat

Dans le cadre du respect de leurs engagements internationaux respectifs, les mairies de Pokola, au Congo, et celle de Dammarie-les-Lys, en France, ont ratifié une convention de coopération, en vue des actions dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

La mairie de Dammarie-les-Lys, représentée par son maire Gilles Battail, a accueilli, le 4 juillet, la délégation congolaise conduite par son homologue Hadjinsy Grégoire Kouffa, maire de la jeune commune de Pokola, pour finaliser les pourparlers entamés en novembre de l'année dernière.

Cette cérémonie solennelle, tenue dans la salle municipale des mariages, s'est déroulée en présence d'Elie Blanchard Guy Ndombi, représentant l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en France, des élus municipaux, de Salomon Bambendze et Sosthène Pala Mawa, tous deux membres de la diaspora, facilitateurs du rapprochement entre les deux collectivités.

« Ce n'est pas un hasard si nous sommes précisément dans cette salle qui est la salle des mariages. Je souhaite que nous ayions en cette occasion particulière, une signature aussi solennelle que celle que nous recueillons habituellement dans ce lieu. A cet endroit, les gens s'engagent généralement pour une très longue durée. C'est ce que je souhaite à la convention de partenariat que nous allons signer ensemble », a souligné Gilles Battail, désireux d'associer les compétences techniques dans le cadre du dévelop-



Les deux maires signant la convention, le 4 juillet, en France

pement durable avec Pokola, jeune commune du Congo-Brazzaville, située dans le département de la Sangha, érigée en 2017.

Cette coopération entre les deux communes s'est structurée, en quelques mois, pour sa matérialisation grâce à l'implication de la diaspora congolaise, a reconnu le maire de la commune de Pokola.

« Nous avons pris quelques mois pour réfléchir et décider de la construction d'un pont qui vient d'être confirmée par l'apposition de nos signatures sur la convention. Je crois que nous venons

de faire une œuvre utile quant à l'histoire de nos deux villes, et celle des relations franco-congolaises... », s'est-il félicité.

Penser au futur
Parlant des différents défis et des enjeux du développement, Pokola, ville aux multiples diversités de l'écosystème, avait adhéré, dès l'intronisation de l'équipe municipale, pour l'axe du développement durable, a réaffirmé le maire. Sa volonté est de considérer le développement durable « au-delà d'un slogan ». « Il doit être au cœur de notre action... L'équipe munici-

pale est la première à s'en préoccuper : nous devons penser au futur. A chaque fois que nous posons un acte, il doit être réfléchi afin de ne pas occasionner trop de dégâts ; réfléchi pour éviter de compromettre la vie des générations futures. Bien au contraire, il se doit, non de pérenniser ce qui a déjà été fait, mais de concevoir ce qui peut leur permettre de vivre plus décemment, en tous cas mieux que nous aujourd'hui. Il s'agit là de notre ambitieux challenge. Nous allons donc nous y mettre », s'est engagé Hadjinsy

Grégoire Kouffa.

« Du dialogue et de la compréhension naissent les grandes idées »
Le maître mot de la cérémonie a été l'amitié. « Car dans l'amitié, a rappelé Gilles Battail, il y a le fait de penser à l'autre, d'essayer de comprendre comment il peut être amené à raisonner en fonction de ses propres contraintes, de ses propres objectifs. Je crois que du dialogue et de la compréhension naissent les grandes idées. C'est ce que l'on peut souhaiter à cette démarche ».

Démarche qui, entre une mairie congolaise dirigée par un médecin d'une part et, d'autre part, une mairie française gérée par un vétérinaire, à ce jour, est bien entamée. « Aujourd'hui, c'est un début de notre satisfaction. Elle sera effective et complète lorsque la volonté consignée dans la convention « coopération et échanges » permettra à nos populations respectives de partager les expériences et les savoir-faire », a prévenu le maire de Pokola, indéniablement fort confiant pour la suite.

La suite avec dans l'agenda des actions de la convention, « un probable voyage de la délégation de Dammarie-les-Lys à Pokola », a confié Baptiste Rogissart, chef de cabinet de Gilles Battail.

M.A.N

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 1^{ER} AU 14 JUILLET 2019

MARDI 02 JUILLET
18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Chorale Karisma Afro-Gospel, Chorale Centre Moukondo, Chorale Néo-Apostolique, Chorale Christ Roi, Les Salomons

MERCREDI 03 JUILLET
15h00 : Débat d'idées : « Politique de développement et réduction de la pauvreté » par Marcel Mbaloula, Statisticien, membre de la Fondation Niosi.
18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Chœur le Rosaire, Chorale des amis de Dominique Savio, Chorale Voix du Salut Rytkum, Théophile Mbemba
19h00 : Mercredi à la Cafété : Les Yoani

JEUDI 04 JUILLET
18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Les Aînés, Chorale Centre Météo, Les Messagers du Seigneur, Chœur Jubilate, Emile Biayenda

VENREDI 05 JUILLET
18h00 : Le Congo a du Chœur demi-finale du concours de chorales

SAMEDI 06 JUILLET
10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)
18h00 : Le Congo a du Chœur finale du concours de chorales

MARDI 09 JUILLET
18h30 : Ciné-club : Bons baisers de Brazzaville

MERCREDI 10 JUILLET
19h00 : Mercredi à la Cafété : Luxxa Passi

JEUDI 11 JUILLET
15h00 : Rencontre littéraire : Ce qu'il faut savoir chez un homme avant de l'épouser de Yann Okiast
19h00 : Théâtre : Chef de famille malgré lui de Jean-Marie Bamokena par le Théâtre de l'Agora

SAMEDI 13
10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)
18h00 : Restitution de la formation des chorales

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

COMMUNIQUÉ

En prélude aux festivités marquant le 59^e anniversaire de l'indépendance du Congo, le Musée-galerie du Bassin du Congo, soucieux de promouvoir la culture congolaise dans sa diversité, organise, du 1^{er} août au 30 septembre, une exposition de peinture et de sculpture intitulée Lipanda.

Les artistes intéressés peuvent, d'ici au plus tard le 15 juillet, entrer en contact avec nos services, en appelant le 06 666 70 65 ou le 04 411 64 11. Ils peuvent aussi passer sur place, au Musée-galerie, 84 boulevard Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers, à Mpila, dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville.

IMMATRICULATION AU R.C.C.M

Dénomination sociale : SOCIETE MANAGEMENT PROJETS en sigle SMP;
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège social : Avenue Georges DUMONT derrière la CNSS, Arrondissement N° 1 Emery Patrice LUMUMBA/ Pointe-Noire, Congo ;

Activité : La construction d'ouvrages, électriques et industriels ; les expertises et conseils dans le domaine de l'énergie ; construction de bâtiments, travaux publics et diverses prestations de service ; transport ; location du matériel et de la logistique ; importation – exportation ; achat et commercialisation des équipements du matériel et consommable entrant dans le cadre de la réalisation de l'objet social.

Représentants : Messieurs TROCHON Brice et VERA Y DOMIGUEZ Jérôme Christian.

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 25/10/2018.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG/PNR/18 B 374.

IN MEMORIAM

9 juillet 2018-9 juillet 2019, voici un an jour pour jour que Dieu a rappelé à lui Joseph Kitina Kanza. En ce jour de triste souvenir, les enfants Kitina, la veuve Thérèse Kianguebeni, la famille Mpandzou et petits-fils prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Papa, tu restes gravé à jamais dans nos souvenirs.



NÉCROLOGIE

Esther Morapenda, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Bassiloua ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fille, nièce et sœur, Pamela Bassiloua, survenu le mercredi 3 Juillet au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°44 bis rue Diafouka, à Moukondo la base (arrêt Soudure).

Le Programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



PROGRAMME DES OBSÈQUES

Monsieur Ngatseke Simon Pierre, Ebougnaka Ngatseke Natacha, Ngatseke Raissa, Ngatseke Gael et famille informent les parents, amis et connaissances de Brazzaville, de Pointe-Noire, des villages Tsono, Bokombo, Litombi Sengolo, Bokosso que les obsèques de sa regrettée épouse, belle sœur, mère et belle fille, madame Ngatseke née Menga Véronique Jeanne décédée le 29 juin, auront lieu le jeudi 11 juillet 2019, selon le programme ci-après :

- 9h : levée du corps à la morgue de CHU de Brazzaville
- 11h : recueillement au domicile familial sis au n°313, rue Loukolela (Mboulalé, arrêt 3 voleurs)
- 12h : absoute à l'église Saint Joseph de Talangai
- 14h : départ pour le cimetière privé Bouka
- 16h : fin de la cérémonie



Les familles Elenga , Okemba Henri, Dinga Géoffroy, Kouyaté, Eba Sylvain, Okamba, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, que la date des obsèques de leur fille ,nièce, tante et petite-fille Elenga Sybile Joline Gaëlle est prévue pour ce mardi 9 juillet. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis n°100 rue Lénine, quartier Ouenzé/Réf : Ecole Pierre Ntsiété. Le programme des obsèques se présente comme suit :

- Mardi 9 juillet 2019**
- 9h : levée du corps à la morgue municipale du CHU de Brazzaville
- 9h30 : recueillement au domicile familial
- 11h30 : messe de requiem en l'église Notre Dame de Victoire (Sainte Marie de Ouenzé)
- 13h30 : départ pour le cimetière privé Bouka
- 16h : retour pour le cimetière et fin de cérémonie



LITTÉRATURE

Un échange sur «Paroles d'initiés» de Fourier Ngama-Ikama

Le roman paru en 2014 aux Editions L'Harmattan-Congo a fait l'objet d'une cérémonie de présentation et de dédicace, le 5 juillet, au Centre culturel russe de Brazzaville, devant un parterre d'hommes et de femmes de lettres.

A travers ses cent trente pages, le livre "Paroles d'initiés", a indiqué le présentateur Ramsès Bongolo, relate l'histoire d'un jeune diplômé sans emploi et orphelin, Ngoma, qui doit affronter de nombreux obstacles pour survivre, de surcroît, dans une ville à peine remise d'une affreuse guerre civile. De ce fait, s'imposent à sa conscience des interrogations sur la souffrance humaine, le sens du destin, la vie au-delà de la mort, les inégalités et injustices de toutes sortes. Ces questionnements devraient trouver des réponses, pense-t-il, à Makala, auprès de son grand-père et vieux sage, chef de cette localité reculée, dans laquelle se rend Ngoma. Sa quête de connaissance n'étant que partiellement assouvie, il entreprend ensuite un autre voyage initiatique dans l'ancien empire des pharaons où il espère découvrir des vérités cachées, particulièrement au sujet de l'homme noir. Lorsqu'il en repart déçu de n'avoir rien appris d'essentiel, il rencontre Pandzou, un compatriote et surtout, par bonheur, une source de connaissances qui lui révèle, au fil de longues

conversations, le cheminement authentique du monde visible et invisible.

Si le récit a convaincu le public et la plume de l'auteur a eu raison d'éloges et d'admiration, "Paroles d'initiés" a soulevé quelques interrogations. Critique littéraire, le Pr Mukala Kadima Nzuji a relevé la petite confusion sur la place des personnages, Ngoma et Pandzou, dans ce roman. Il a souligné le manque de description, le roman donnant l'impression d'un dialogue sur un ton sérieux.

L'assistance a également discuté de la démarche du genre et du titre de l'ouvrage. Elle aurait voulu que celui-ci soit un essai, au lieu d'un roman, sous un titre plus voyageur, qu'intrigant. En effet, « ce roman se rapproche inéluctablement de la réalité, tant par son approche que par sa profondeur », a déclaré un assistant. Répondant à cette préoccupation, Fourier Ngama-Ikama a signifié que son oeuvre était bien une fiction, malgré sa proximité de la réalité et le titre illustre l'acquisition de connaissances auprès de grands connaisseurs, telle que voulu par Ngoma, per-



Fourier Ngama-Ikama dédicace son ouvrage

sonnage principal. Par ailleurs, il a salué l'interactivité entre le panel et le public. « Ces échanges me donnent de la matière pour mes prochaines œuvres. La vie est toujours une quête de savoirs », a-t-il précisé.

Notons que l'écrivain Fourier Ngama-Ikama est diplômé supérieur en logistique générale, hygiène, sécurité environnement et management politique. Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité, il est actuellement directeur général de la société groupe Sirius.

Merveille Atipo (stagiaire)

COUPE DU MONDE FÉMININE 2019

Les Américaines conservent leur bien

La sélection des Etats-Unis a préservé le trophée qu'elle défendait en battant les Pays-Bas, 2-0, lors de la finale de la 8e édition qui s'est déroulée en France. Les Américaines deviennent la deuxième sélection à remporter le trophée deux fois d'affilée après les Allemandes (2003 et 2007).

Megan Rapinoe, désignée la star de la compétition, a ouvert le score à la 61e mn sur un penalty, améliorant ainsi son compteur à six réalisations comme sa coéquipière Alex Morgan et la Britannique Ellen White. Rose Lavelle l'a imitée en inscrivant le second but des Américaines à la 67e mn.

Les Etats-Unis doivent cette victoire finale au talent de leur joueuse Rapinoe, très décisive lors des matches à élimination directe. Rapinoe a inscrit un doublé sur penalty lors de la victoire 2-1 contre l'Espagne avant de récidiver contre la France, en quarts de finale. Absente pendant la victoire des

siennes 2-1 contre l'Angleterre, elle a retrouvé le chemin des filets en finale. D'ailleurs, Megan Rapinoe a été désignée meilleure joueuse de la compétition.

Les Américaines ont marqué les esprits dans cette compétition. Elles ont démarré le tournoi sur les chapeaux de roue en infligeant un sévère 13-0 à la sélection de Thaïlande, rencontre au cours de laquelle Rapinoe n'avait inscrit qu'un seul but avant de rester muette durant la fin des matches de poules. Les Etats-Unis ont remporté leur quatrième trophée après 1991, 1999 et 2015. Aucune sélection n'a fait mieux en huit phases finales.

Notons que la troisième place a été remportée par la Suède qui a battu l'Angleterre 2-1. Les Pays-Bas, la Suède et l'Angleterre représenteront l'Europe aux prochains Jeux olympiques de Tokyo.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL DE VOLLEYBALL

La DGSP 1 réussit sa première sortie

Le club de la Direction générale de la sécurité présidentielle 1 (DGSP), seniors dames, a battu sa copie, c'est-à-dire la DGSP 2 (trois sets à zéro), lors de la première journée de la compétition.

La DGSP 1, composée des joueuses mieux aguerries physiquement et techniquement, n'a pas fait cadeau à l'équipe sœur en glanant ainsi trois précieux points. Ce match qui avait l'allure d'une séance d'entraînement, du fait que toutes les joueuses se connaissent, a ainsi ouvert officiellement ce championnat qui est à sa 31e édition en seniors messieurs et à sa 25e en seniors dames, 21e en juniors messieurs, 13e édition en juniors dames, 9e en cadets puis 3e en cadettes.

Selon Samuel Hugues Nzaou, entraîneur de la DGSP, son club vise le podium afin de participer aux compétitions continentales. « C'est une réussite puisque nous avons eu du mal à terminer le championnat départemental à cause de certains problèmes administratifs qui sont maintenant réglés. C'est ce qui a fait que nous divisions notre équipe en deux et aujourd'hui, la victoire appartient aux deux équipes. La



DGSP doit une fois de plus défendre le Congo à l'extérieur », a-t-il déclaré.

Après cette rencontre, la DGSP s'est inclinée zéro set à trois devant JCM en junior messieurs, tandis qu'en seniors messieurs elle a dominé Kinda Odzoho (trois sets à zéro). Le match entre cette équipe et Interclub Brazzaville, en seniors dames, ne s'est pas disputé parce que les deux formations (seniors dames) ont renoncé à cette compétition.

« Nous ne pouvons pas cautionner le désordre de ce championnat. Toutes les équipes de Brazzaville sont sous la tutelle

Une séquence du match DGSP1 vs DGSP 2 de la ligue départementale de volleyball. Il est anormal qu'une équipe sanctionnée par la ligue, précisément la DGSP, continue de s'exprimer dans les compétitions de volleyball. Tant que cette situation n'est pas résolue, nos seniors dames ne joueront pas », a indiqué Vincent De Paul Kibongui, conseiller technique à Kinda Odzoho.

Cette compétition qui regroupe des équipes venues de plusieurs départements du pays se déroule au gymnase Henri-Elendé. Sauf changement, elle prendra fin le 14 juillet.

Rude Ngoma (stagiaire)

BASKETBALL

Interclub sacré champion de Brazzaville

La formation d'Interclub seniors messieurs a battu As La Grandeur, 87-74, lors des finales des play-offs de la compétition, le 7 juillet, au gymnase de Makélékélé.

Durant la rencontre d'un niveau technique élevé, l'Interclub a largement dominé son adversaire, livrant ainsi un spectacle fabuleux au public. L'actuel champion a pris le dessus sur As La Grandeur dès le premier carton, sanctionné par un score de 18-13. Interclub a également dominé le deuxième carton 25-16, avant de confirmer en troisième 26-19. Le dernier carton qu'elle a perdu (18-26) a été sans conséquences.

Dans les autres rencontres, Cara (cadets messieurs) a battu Avenir du rail (AVR) 57-51. En juniors hommes, AVR s'est imposé devant Interclub, 54-47. En effet, AVR a gagné son adversaire lors des deux premiers cartons 17-14 et 17-11 avant de perdre le troisième (8-15). Ensuite, il a justifié sa victoire sur le dernier carton, 19-7. Auparavant, Diables noirs 1 a malmené Cara en

seniors messieurs (76-52).

Les équipes championnes représenteront la ligue départementale de basketball de Brazzaville au championnat national qui débutera courant ce mois. « Nous avons eu beaucoup de difficultés pour boucler ce championnat mais, nous nous sommes battus afin de tenir nos promesses. Vous constaterez qu'il n'y a pas de coupe comme dans les précédentes éditions. Grâce à nos partenaires, nous organisons dans les prochains jours une cérémonie de remise de trophées à tous les champions de Brazzaville qui n'ont en jamais reçus », a déclaré Claude Koulangana, vice-président de la ligue départementale de Brazzaville, qui se réjouit des résultats de ce championnat, malgré les obstacles rencontrés. Cette structure qui a misé cette année sur les jeunes, particulièrement dans les catégories des juniors dames et messieurs, compte remporter le championnat national.

RNg

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'APPUYER LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI (METPFQE) DANS LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF NATIONAL DE CERTIFICATION DES PARCOURS QUALIFIANTS
N° de référence : CG-SC - CI - 0067 / PDCE / 2019 / IDA 5302

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un consultant individuel chargé d'appuyer le METPFQE dans la mise en place d'un dispositif national de certification des parcours qualifiants (formations de courte durée).

2. Objectifs de la consultation

Le consultant a pour objectif principal d'accompagner techniquement le Ministère de l'Enseignement Technique et professionnel de la Formation Qualifiante et de l'emploi (METPFQE) dans l'élaboration d'un cadre de certification des parcours qualifiants et d'assurer la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire relatif à la certification de ces parcours de formation de courte durée. De façon spécifique, la mission du consultant consistera à :

- Proposer une note méthodologique d'élaboration de la stratégie de certification des parcours qualifiants au Congo à valider avec toutes les parties prenantes (Ministère en charge de la formation de la formation professionnelle-employeurs et travailleurs) ;
- Faire un diagnostic complet sur le dispositif de certification existant au Congo et son cadre réglementaire ;
- Identifier et analyser les différents titres professionnels à créer pour les formations qualifiantes de courte durée ;
- Proposer des nouveaux titres professionnels en lien avec les référentiels de compétences existant ;
- Elaborer un cadre de certification des parcours qualifiants des différentes compétences visées dans les formations qualifiantes existantes au sein du METPFQE dont celle élaborées dans le cadre du PDCE ;
- Proposer un plan d'action de mise en œuvre ;
- Proposer les textes réglementaires relatifs à la mise en place et mise en œuvre du dispositif de certification des compétences professionnelles acquises par ces formations de courte durée et par apprentissage non formel et/ou informel (VAE).

3. Qualifications et profil requis

Le consultant devra :

- Être titulaire d'un Diplôme d'études supérieures (bac + 5 au minimum) dans le domaine de la formation professionnelle / éducation, d'évaluation des compétences, les sciences humaines ou sociales, ou toute autre discipline équivalente en lien avec le domaine de la prestation ;
- Avoir une expérience pertinente dans le domaine de la certification des compétences et

formation professionnelle / éducation, de formation qualifiante / éducation non formelle ;

- Avoir une expérience pratique dans l'élaboration des référentiels des compétences, ainsi que dans l'élaboration des textes accompagnant la mise en œuvre du processus de certification des formations professionnelles / qualifiantes ;

- Une bonne compréhension du secteur de la formation professionnelle / l'éducation ;
- De solides capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction en français, ainsi que les capacités de communication et d'animation.

4. Durée de la mission

La mission s'exécutera pendant deux (02) mois à Brazzaville à compter du mois du 1er septembre 2019.

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum Vitae détaillé à jour mentionnant la date de début et de fin de chaque expérience professionnelle ;
- Copie (s) certifiée (s) du (des) diplôme (s) ;
- Attestation (s) et références de bonne exécution des missions similaires.

6. Informations Supplémentaires

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 20 juillet 2019 à 13 h 00 (heures locales) et porter expressément la mention (Candidature au poste du consultant chargé d'appuyer le ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi (METPFQE) dans la mise en place d'un dispositif national de certification des parcours qualifiants).

Secrétariat PDCE

A l'attention du Coordonnateur

Unité de Gestion du PDCE

Adresse : 177, rue Soweto - Quartier Ex télévision - Bacongo

Tél : (00242) 06 667 22 29 / 05 551 25 52 / 06 951 36 62 / 06 650 40 22

Email : congo.pdce@yahoo.fr

Le Coordonnateur du Projet,

OKOMBI Auxence Léonard

OFFRE D'EMPLOI

AMBASSADE DES ETATS-UNIS - BRAZZAVILLE

ANNONCE NUMERO 019-014

OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE: INVESTIGATEUR JUNIOR

Grade - FSN-07

Contrat à Durée Indéterminée

DATE D'OUVERTURE: 05 juillet 2019

DATE DE CLOTURE: 19 juillet 2019

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un/une Investigateur Junior ayant une licence en droit pénal ou équivalent, une bonne maîtrise de la langue anglaise et du français ainsi qu'un minimum d'expérience de deux (2) ans dans le secteur de l'investigation. Sous la supervision de l'investigateur principal, le/la titulaire du poste sera en charge de toutes les tâches liées aux investigations, à la sécurité et la protection du personnel et des biens de la mission américaine.

Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet: <https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/>

Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants :

06-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133

Veillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

AU

Management Officer

U.S. Embassy Brazzaville-Boulevard Denis Sassou N'Guesso

N°: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Bacongo, Centre-Ville.

Brazzaville, Republic of Congo

Ou par email : BrazzavilleHRjobs@state.gov

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

La Famille POUABOUD-BICOUMAT

Monsieur Jean Théodore POUABOUD, Ancien Maire de la ville de Pointe-Noire, son frère ;

Le Docteur Benoît LOEMBE, Ancien Ministre, Patriarche ;

Le Chancelier Serge Eugène GHOMA-BOUBANGA, son fils.

Ont l'infinie tristesse d'annoncer la disparition de madame BAYONNE née POUABOUD Fernande, survenue à Pointe-Noire le samedi 6 juillet 2019, dans sa 78^{ème} année.

La veillée se tient au quartier FOUKS (Pointe-Noire) derrière la pharmacie six cadrans.

En union de prière pour le repos de son âme.

Contacts: 06. 973. 49. 09 / 06.652.02.66



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville
République du Congo.

Horaires d'ouverture:
Du mardi au dimanche
10h00 - 18h00



TROPHÉE DU THÉÂTRE CHRÉTIEN

Congo uni et Les rachetés du christ en finale

Organisé par l'émission 7e art qu'anime Barthel Massamba sur DRTV HD International, le grand rendez-vous des amoureux du théâtre chrétien couplé au trophée du leader a réuni pendant deux jours plusieurs groupes chrétiens.

Grâce au soutien de la direction de la production de DRTV HD international et au partenariat avec l'émission F comme Femme de la RTNC2 animée par Nadine Landu Bundu, cette activité s'inscrit comme la réunion des chrétiens autour de la musique et du théâtre. Elle est parrainée par l'apôtre Armand Djembo et le pasteur Amballer. En musique chrétienne ont pris part à l'évènement les groupes M serie, Congo Unie, Les Rachetés du Christ, Chemin d'avenir,

TPC Fondation, Star of Congo, les Charismatiques, Qui vivra verra...

Le trophée du théâtre chrétien a mis en lice les troupes théâtrales Ecodi Moukondo, CBE Mayangui, Ecodi Mayangui, Paraclet Sainte-Faustine de Gospel, Paraclet Saint-Esprit de Mougali, Grâce EEC Ngamaba, Kimbanguiste GTK.

Les troupes théâtrales Congo Unie et Les Rachetés du christ ont été les deux vainqueurs de ce trophée âprement disputé. Ils ont été respectivement remerciés par Serguey Belyaev, directeur du centre culturel russe, et Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo lors de la remise des récompenses. Les deux finalistes s'affronteront le 3 août au Centre culturel russe pour le Graal final.

Hervé Brice Mampouya



Le directeur du Centre culturel russe remettant le trophée au Groupe Congo Uni

COMMÉMORATION

Jean-Baptiste Tati Loutard célébré avec faste

Alphonse Nkala, directeur départemental du Livre et de la lecture publique est revenu, le 8 juillet, au cours d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, sur les temps forts de la matinée littéraire organisée, à Pointe-Noire, à l'occasion du 10e anniversaire de la disparition de l'illustre écrivain et poète congolais.

L'évènement axé sur le thème « Jean-Baptiste Tati Loutard 10 ans après, quel héritage pour la littérature congolaise ? » a été une occasion de célébrer l'écrivain et son importante œuvre à travers plusieurs activités. La matinée littéraire initiée par la direction départementale du Livre et de la lecture publique de Pointe-Noire, en partenariat avec le Conseil départemental et municipal, a eu lieu le 4 juillet, au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard. Elle a connu plusieurs temps forts : dépôt de la gerbe de fleurs sur la tombe de l'écrivain (mort le 4 juillet 2009 en France) au cimetière familiale de Ngoyo, son village natal devenu le 6e arrondissement de Pointe-Noire; communications sur l'écrivain et son œuvre; déclamation des extraits de ses textes; chants et témoignages sur lui. L'activité s'est déroulée en présence de Martial Odzébé, premier secrétaire du bureau du conseil départemental et municipal.

Écrivain, critique d'art et professeur à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi, Jean-Baptiste Tati Loutard a cumulé vie littéraire et vie politique. Considéré comme le Rimbaud noir et l'un des plus grands écrivains francophones, il a porté haut les couleurs du Congo à travers sa production littéraire

abondante. Un héritage qu'il faut sauvegarder, promouvoir et vulgariser. C'est, d'ailleurs, cela l'objectif de la matinée poétique : faire que le nom et l'œuvre de Jean-Baptiste Tati Loutard ne disparaissent pas, que le poète continue de vivre à travers ses œuvres car, comme il le disait lui-même, «l'écrivain ne meurt que lorsque ses œuvres tombent dans l'oubli».

Jean-Baptiste Tati Loutard, poète solaire, poète visionnaire

Pour célébrer le grand poète, certaines de ses œuvres ont été scrutées par d'éminents orateurs, des écrivains et poètes congolais, à savoir Georges Sokate Mavouba et Frédéric Pambou de Pointe-Noire, Florent Sogny Zahou et Huppert Malanda de Brazzaville, qui ont su faire voyager l'auditoire dans son univers où la mer, qui révèle ses origines côtières, occupe une grande place ainsi que la femme (il a été l'unique garçon de la famille avec quatre sœurs). Quatre sous-thèmes ont été développées à cette occasion, notamment «La légende de la nuit dans les racines congolaises»; «Jean-Baptiste Tati Loutard : un héritage de poésie francophone»; «Jean-Baptiste Tati Loutard : 10 ans après, le poète bien connu, bien méconnu»; «Jean-Baptiste Tati Loutard, précurseur de la route de l'esclavage de Loango dans Les poèmes de la mer».

Il en est ressorti que l'écrivain à la renommée internationale, dont l'œuvre «Nouvelles chroniques congolaises» figure actuellement au programme scolaire du Congo, s'est distingué, entre autres, par son écriture, sa fibre nationaliste et patriotique, sa quête identitaire, sa



façon de manier les mots dont il connaissait le poids et le sens et utilisait avec précaution, d'après les témoignages de Marcel Poati, ancien conseiller socio-culturel de la mairie de Pointe-Noire, et Georges Sokate Mavouba qu'il a enseigné au Centre d'études supérieures de Brazzaville. «La parole était d'or chez lui, d'où son débit lent», a confié Marcel Poati. Pour Frédéric Pambou, Jean-Baptiste Tati Loutard, poète solaire, poète visionnaire, est le précurseur de la route de l'esclavage, avec le port d'embarquement d'esclaves de Loango. Une tragédie qu'il mettait déjà en lumière dans sa première œuvre «Les poèmes de la mer», parue en 1968 aux éditions CLE de Yaoundé, alors que le projet de l'Unesco y relatif ne date que de 1994. Evoquant l'œuvre de l'écrivain construit en trois décennies,

de 1968 à 2007, Huppert Malanda, qui considère le Congo comme «la terre des mille poètes», a cité Sedar Senghor qui déclara le jour où il découvrit Jean-Baptiste Tati Loutard à travers une de ses œuvres : «La plus grande grandeur du Congo est dans la grandeur de ses poètes».

Rendons à Jean-Baptiste Tati Loutard ce qui est à lui

Jean-Baptiste Tati Loutard est bien connu pour avoir légué à la postérité une œuvre abondante considérée par Florent Sogny Zahou comme «une mine d'or inépuisable». Mais l'écrivain est aussi bien méconnu car peu de Congolais, surtout les jeunes, disposent des informations sur lui et son œuvre. Les orateurs ont déploré le fait que le mérite des écrivains congolais est plus reconnu ailleurs que chez eux. «Si nous ne faisons rien, nous ferons de Tati Loutard une personne méconnue. L'écrivain a besoin d'être réinstallé dans la mémoire collective. Rendons à Jean-Baptiste Tati Loutard ce qui est à Jean-Baptiste Tati Loutard», a estimé Florent Sogny Zahou. Et pour honorer la mémoire de l'écrivain, quelques initiatives sont prises telles le lancement bientôt du prix Jean-Baptiste-Tati-Loutard par la délégation de la Société des poètes français pour l'Afrique centrale, la construction d'une allée Jean-Baptiste-Tati-Loutard à Loango et l'érection d'une pierre monolithique incrustée de ses poèmes à Tchiamba Nzassi. Tenant compte du niveau très élevé des communications et au regard de la qualité des orateurs, Bongo Bouiti, président

de l'Association Pointe-Noire dynamique culturelle, organisation chargée de la gestion du Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard, a estimé que la matinée littéraire est le plus grand événement organisé pour l'écrivain depuis sa disparition. Les communications sur lui ont été soutenues par des déclamations des extraits de ses textes par les comédiens JefhBiyeri, Claver Mabilia et Germaine Ololo, des chants avec Christian Ouissika ainsi que des animations musicales avec le groupe tradi-moderne Tchi Fumb. Né le 15 décembre 1938 à Ngoyo et détenteur d'une licence de lettres modernes obtenue en 1963 à Bordeaux (France) et une autre d'italien (en 1964), Jean-Baptiste Tati Loutard a été ministre de l'Enseignement supérieur, ministre de la Culture, des arts et du tourisme et ministre des Hydrocarbures de 1997 jusqu'à sa mort. Il a laissé onze recueils de poèmes, dont «Les Racines congolaises» et «Le Dialogue des Plateaux», et autres écrits (Anthologie, nouvelles...). L'écrivain a reçu plusieurs distinctions (Grand prix littéraire d'Afrique noire en 1987, Prix Tchicaya-U-Tam'Si, pour l'ensemble de son œuvre poétique en 1999, médaille d'officier des Arts et lettres de la République française, membre de l'Académie mondiale de poésie, membre du Haut-Conseil de la Francophonie et autres. «Après lecture de cette œuvre combien importante et des distinctions qu'il a reçues, nous pouvons dire que Jean-Baptiste Tati Loutard est l'un des leaders du mouvement culturel congolais, l'une des voix majeures de l'Afrique francophone», a conclu Alphonse Nkala.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MÉMORIAL PIERRE-SAVORGNAN-DE-BRAZZA

Le Tchad veut voir son drapeau sur le site

Mbodou Seid a exprimé son vœu à la directrice générale de l'institution culturelle, Bélanda Ayessa, lors d'une rencontre qui a servi de prise de contacts, le 6 juillet, à Brazzaville.

L'occasion était toute indiquée pour Mbodou Seid d'expliquer à Bélanda Ayessa la nécessité de voir le drapeau tchadien flotter aux côtés de ceux de la France, de l'Italie, de l'Algérie, du Gabon, du Sénégal et du Congo qui sont dans les jardins du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, inauguré le 3 octobre 2006 par les présidents Denis Sassou N'Guesso du Congo, Omar Bongo Ondimba du Gabon, et François Bozizé de la Centrafrique.

« Je voudrais d'abord remercier le président de la République, Denis Sassou N'Guesso qui a su créer un lieu propice qui est le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. J'ai dit à la directrice générale que normalement, le drapeau du Tchad doit être ici, du fait que Pierre Savorgnan de Brazza n'est pas seulement au Congo. Cette œuvre, est une œuvre qui concerne tout le monde. De Brazza était un homme exceptionnel, d'où je voudrais que le drapeau tchadien soit hissé à côté des autres pour symboliser un peu ce que Pierre a fait également au Tchad », a déclaré le diplomate tchadien.

A titre de rappel, lors de sa mission en 1905 au Tchad, Pierre Savorgnan de Brazza avait dénoncé les abus co-



Bélanda Ayessa et Mbodou Seid lors de la visite

loniaux des administrateurs Toqué et Gaude, face à un chef autochtone opposé à la traite. Faisant grand bruit, cette affaire a aussi été révélée dans le livre intitulé « Rapport Brazza », qu'a remis la directrice générale du mémorial au diplomate tchadien.

Après sa visite, Mbodou Seid a estimé que l'humanisme de l'explorateur franco-italien est la raison d'être de ce lieu de mémoire. Raison pour laquelle, il s'est engagé, avec la directrice générale, à faire cause commune pour la promotion de l'histoire et de l'humanisme de Pierre Savorgnan de Brazza. « Pierre Savorgnan de Braz-

za n'est pas un colonisateur, mais un explorateur, et il a su ramener toute la population pacifiquement, sans arme avec ses propres mains vides. Il a su quand même conquérir l'âme, le cœur, l'esprit de toutes ces populations. C'est quelque chose qui est exceptionnel en Afrique. C'est pour ce cela qu'aujourd'hui je dis que je suis très ravi de venir découvrir ce mémorial », a-t-il ajouté.

En signe d'amitié et de mixité des cultures, le diplomate tchadien a offert un présent à Bélanda Ayessa.

Bruno Okokana

HOMMAGE

Le Sénat se souvient d'André Ongagna

La chambre haute du parlement, conduite par son président, Pierre Ngolo, a honoré, le 5 juillet à Brazzaville, la mémoire de son premier questeur décédé à la même date, en 2018, des suites d'une maladie.



Le président du Sénat, Pierre Ngolo, s'inclinant devant la sépulture du disparu

Pierre Ngolo a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du disparu, en présence des sénateurs et aussi des membres de sa famille politique, le Parti congolais du travail, auquel il a appartenu.

Interrogé sur le sens du geste, le premier secrétaire du Sénat, Julien Epola, a déclaré: « Le sentiment que nous avons s'exprime par le geste du dépôt de la gerbe de fleurs sur la tombe de notre collègue décédé. An-

dré Ongagna était premier questeur du Sénat et tout le temps de sa vie, il n'a eu que de bonnes amitiés. Il était ami à tous les collègues et même avec tout le monde. Et nous sommes venus ici pour nous souvenir de notre existence avec lui et également lui souhaiter une paix durable, lui faire comprendre que nous sommes toujours avec lui. Que son âme repose en paix ».

Jean Jacques Koumba

BOUENZA

Les entreprises appelées à se conformer à la loi sur la protection de l'environnement

En séjour de travail dans le département, la ministre Arlette Soudan-Nonault a invité les sociétés qui y sont implantées à observer les dispositions de la loi 1991 relative à la préservation de l'environnement.

A la suite des plaintes des habitants de la Bouenza relatives aux problèmes environnementaux engendrés par la production de ciment et de sucre, pour lesquels les dégâts ont des effets immédiats sur ces derniers, la ministre du Tourisme et de l'environnement s'est rendue sur le terrain pour s'enquérir elle-même de ce qui se fait réellement dans ce département.

Arlette Soudan-Nonault a visité tour à tour la Société de recherche et d'exploitation minière (Soremi SA), la Société nationale de cimenterie du Congo (Sonocc), la société Dangote cement SA et la société de production du sucre Saris. Partout où elle est passée, le constat a été le même. Choquée par les dangers auxquels est exposée la population et par l'ampleur de la dégradation des écosystèmes provoquée par une exploitation qu'elle a jugée irresponsable, Arlette Soudan-Nonault a demandé à ces opérateurs de se conformer à la loi dans un délai de quatre mois pour certains et trois pour d'autres. Elle a intimé l'ordre à ces sociétés de réaliser des audits de leurs activités mais aussi de développer les techniques autres que l'utilisation des combustibles polluants, à l'instar de la houille.

La Soremi SA à Bandza, dans le district de Mfouati, qui a construit la première société minière moderne

du Congo et produit la première plate de cuivre de son histoire, a été le premier site à être visité par la ministre. Cette société, a-t-elle fait savoir, n'a jamais mené d'étude d'impact environnemental. Elle a certes créé beaucoup d'emplois, a admis la ministre, mais les travailleurs ne sont pas protégés. « Vous savez qu'il va leur arriver dans quelques années le cancer du poumon dès lors qu'ils n'ont même pas d'équipements adaptés aux métiers qu'ils font au mépris de toutes règles. Il y a plus de vingt travailleurs opérés il n'y a pas trop longtemps. J'ai le retour de la population », a-t-elle dit, reprochant ce fait aux responsables de cette société, tout en leur demandant de respecter la loi cadre de 1991, en attendant la prochaine loi.

« Je suis devant un dilemme qui ne devrait pas l'être parce qu'il nous est demandé, aujourd'hui, de concilier développement économique et gestion durable de ces ressources naturelles. Vous exploitez ici le cuivre, le zinc et bientôt le plomb. Mais vous utilisez des produits qui, sur le plan environnemental, occasionnent beaucoup de dégâts. Il est avéré qu'il y a des substituts aujourd'hui dans le monde d'une gestion beaucoup plus durable, qui vous permettent d'exploiter la chaux sans pour autant utiliser ce combustible qui est le charbon, que vous recevez

en plus sans l'autorisation du ministre en charge de l'environnement qui est la seule à pouvoir délivrer ses autorisations », a déploré la ministre.

Arlette Soudan-Nonault a parlé également de la chambre d'enfouissement qui ne répond plus au standard actuel de gestion durable d'une industrie comme celle de Soremi SA. Elle a aussi découvert que non seulement il y a une extension de cette chambre mais une forme d'évaporation a été mise pour accélérer les procédures d'évaporation des eaux, des pompes pour lesquelles les déchets sont enfouis sous une grande bâche. Ce qui a amené la ministre à se poser les questions de savoir ce qui est fait des déchets demeurant en dessous et comment ils sont recyclés, etc.

A la Sonocc, deuxième étape, le constat a été le même. Après la visite guidée au hall du charbon, le directeur général de cette société qui emploie 266 Congolais a fait une brève présentation au cours d'une séance de travail.

La ministre a dit ne pas comprendre pourquoi cette société n'a jamais fait d'étude d'impact environnemental et social qui est l'une des premières obligations des entreprises qui s'installent au Congo, alors qu'elle a investi près de deux milliards cent millions francs CFA pour aller vers un combustible qui n'est pratiquement plus utilisé dans toutes les sociétés qui concilient industrie cémentière et gestion durable. Ce montant, a-t-elle signifié, pouvait permettre d'avoir des installations qui concilieraient la



L'un des sites creusés par la Soremi SA

gestion économique rentable avec un profit et la protection de l'environnement.

Dangote cement SA et Saris Congo dernière étape de la mission de terrain

A Dangote Cement SA, après avoir visité la carrière à deux kilomètres et demi de l'usine, de même que les entrepôts où sont gardés le charbon, le calcaire, l'argile, une sous-station électrique qui permet d'alimenter toutes les machines, les deux parties ont entamé une séance de travail. Arlette Soudan-Nonault a fait savoir aux responsables de cette structure qu'ils ne peuvent plus aujourd'hui se développer sans la gestion environnementale, ce qui doit être l'un des piliers de leur entreprise. Pour aller à l'essentiel, elle leur a demandé de faire, dans les trois mois, l'audit en-

vironnemental pour une meilleure gestion.

Même chose à la société Saris où la ministre a fait savoir que la descente sur le terrain d'un ministre voudrait dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas, tout en signifiant sa déception pour l'absence des études environnementales que devaient en amont réaliser ces sociétés.

Le préfet du département de la Bouenza, Moukala Tchoumou, a remercié la ministre pour cet exercice qui a valeur pédagogique. « Nous avons noté votre autorité et votre grande volonté de ramener ces sociétés dans les normes. Nous prenons tout ce que vous avez dit comme étant des orientations pertinentes », a déclaré le préfet.

Bruno Okokana